



## Versement d'une assurance après le décès de mon père

Par **hd88**, le **08/11/2012** à **11:14**

Bonjour,

Mon père est décédé le **23 Juillet 2012**.

Le notaire nous a demandé de fournir la photocopie de notre carte d'identité ainsi que le certificat de décès 1 mois après ce drame.

A ce jour (**08/11/2012**), nous ne savons toujours pas si nous avons droit à une "indemnité". JE tente de joindre le notaire en charge du dossier mais je n'obtiens aucune réponse.

Je pensais que les notaires avaient un délai d'un mois pour prendre contact avec les bénéficiaires?

Mon père s'étant remarié, c'est ma belle mère qui est en possession des informations, mais comme elle a coupé les ponts avec nous, nous ne savons pas du tout comment vont se dérouler les choses dans les mois à venir.

Doit-on entamer d'autres démarches? Relancer le notaire?

Je vous avoue qu'en plus de la difficulté à surmonter cette situation, nous avons beaucoup de mal à rester dans le flou comme nous le sommes actuellement.

Les notaires ont-ils une date limite pour un éventuel versement?

Ma mère, l'ex-femme de mon père, a quant à elle reçu une lettre l'informant qu'elle toucherait une "pension".

Je vous serais reconnaissante de me répondre car je ne suis pas du tout armée pour faire face à ce genre de situation.

D'avance merci

Par **valmar**, le **11/11/2012** à **21:30**

bonjour,

votre belle mère et votre mère vont percevoir une pension de reversion, en fonction de la

durée de leur mariage...ça c'est normal.

par contre, il faudrait savoir sous quel régime s'est marié votre père...pour savoir ...  
de toute façon vous êtes héritière, et le notaire vous enverra une convocation pour établir une  
succession, s'il y en a une.votre belle mère pourrait être usufruitière..

les délais ne sont pas rapides.

le notaire qui vous a demandé vos coordonnées l'a fait pour rédiger l'acte de succession par  
lequel vous saurez ce à quoi vous avez droit.il va vous recontacter...

il faut patienter

cdt,